

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°30/2025**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**

1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT

**Tél : 03/22/39/40/40**

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 36

Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 13 Mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le cinq mars 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Vignacourt, sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY,

Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, LEBRUN, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, MINET, ALEXANDRE, Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI BUTIN, WALIGORA, BLAIZEL, TIRMARCHE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs : Mme LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD

Mme SOUILLARD donne pouvoir à M PARMENTIER

Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA

Mme ALEXANDRE donne pouvoir à Mme CERNEY

Secrétaire de séance : M PINCHON

**OBJET : Convention Financière Territoire d'Energie 80**

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 Septembre 2021 autorisant la signature de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Revitalisation Rurale (OPAH-RR) avec l'ANAH,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 06 Février 2025 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurales (OPAH-RR),

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 06 Février 2025 autorisant la signature de la convention de Pacte Territorial France Renov PIG avec l'ANAH,

Vu le courrier envoyé à Territoire d'Energie 80 en date du 19 décembre 2024 demandant l'aide à la lutte contre la précarité énergétique,

Vu la délibération du bureau de Territoire d’Energie 80 en date du 09 janvier 2025 approuvant la convention pour l’accompagnement financier favorisant l’amélioration énergétique de l’habitat privé à passer avec la Communauté de communes Nièvre et Somme,

Considérant la convention financière n° 2025-0102-PRE Amélioration énergétique de l’habitat privé sur le territoire de la Communauté de communes Nièvre et Somme envoyée par Territoire d’Energie 80,

Considérant l’engagement de la Communauté de communes dans la rénovation énergétique de l’habitat et l’accompagnement de proximité des ménages, le fond d’aide à la lutte contre la précarité énergétique de Territoire d’Energie 80 peut nous être attribué,

Les intercommunalités adhérentes à Territoire d’Energie 80 sollicitent le Syndicat pour participer au déploiement de Guichet Unique de l’Habitat, cet accompagnement centralisé et personnalisé des ménages a pour objectif de renforcer l’accompagnement des plus modestes et développer l’accès aux aides afin qu’ils réalisent des travaux d’efficacité énergétique performants dans leurs logements.

Avec sa compétence Habitat, la CCNS se soucie du cadre de vie des habitants de ses 36 communes. Etant engagée depuis avril 2022 dans une Opération Programmée d’Amélioration d’Habitat, la CCNS accompagne les ménages modestes et très modestes et communique autour de la rénovation énergétique des logements.

La présente convention financière a pour but de poursuivre un co-financement pour le déploiement du Guichet Unique de l’Habitat porté par le bénéficiaire la Communauté de communes Nièvre et Somme (CCNS) en sa qualité d’animateur du dispositif sur ce territoire, ainsi que les modalités du versement de la participation financière.

Ainsi, la CCNS sera destinataire de l’aide ci-dessous détaillée. Il s’agit d’une action emblématique du Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 à l’échelle du Pole Métropolitain du Grand Amiénois, venant conforter, renforcer et coordonner la politique de l’habitat déjà en place par l’EPCI.

TE80 apportera à la CCNS, EPCI adhérente à TE80, une aide financière de 0,20 € par habitant et par an, sur 3 ans (exercices 2025 – 2026 - 2027), à hauteur de la population des communes (recensement INSEE de décembre 2023) adhérentes à TE80 soit 36 communes :

Territoire	Nombre d’habitants	Participation annuelle de TE80 (0,20 cts/hab)
Communauté de communes Nièvre et Somme	27 736	5 547 €

La participation financière s’étendra sur une période de 3 ans avec une évaluation du dispositif (actions, sensibilisation, permanences....) mis en place au cours de la troisième année, pour la prolongation éventuelle de l’aide.

Considérant qu’il y a lieu d’autoriser le Président à signer la convention avec Territoire d’Energie 80.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l’unanimité,

- Autorise le Président à signer la convention financière avec Territoire d’Energie 80.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 18 mars 2025 et de sa publication le 19 mars 2025.

